



POUR UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE NATIONALE

Les rendez-vous
des réformes 2017-2022

20 septembre 2017

Contacts presse :

- Pôle communication Présidence de l'Assemblée nationale –
presse.presidence@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 58 88
- Assemblée nationale – presse@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 64 41





LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P.5

LE PROCESSUS DES RÉFORMES

- Démarche **P.7**
- Constitution des groupes de travail **P.8**
- Calendrier **P.9**
- Composition des groupes de travail **P.11-26**
- Mission des groupes et conduite des réformes **P.27**



LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



« C'est dans un chantier de longue haleine que s'engage aujourd'hui l'Assemblée nationale. Il s'agit de passer en revue, en cinq ans, l'ensemble des procédures et de l'organisation de l'Assemblée nationale. Il nous faudra de la ténacité pour le mener à bien, mais c'est la condition pour la modernisation de notre assemblée.

J'ai souhaité que la méthode de la réforme soit claire et connue de tous. Elle tient en quelques mots :

- **Pluraliste**, car tous les groupes politiques doivent être associés pour que la réforme soit possible ;
- **Transparente**, car il n'y a pas de raison que nos concitoyens ne puissent pas savoir comment la réforme est conduite ;
- **Ouverte**, car nos concitoyens ont aussi des idées sur le fonctionnement de leurs institutions et doivent pouvoir les faire valoir ;
- **Durable**, car nous ne rénoverons pas l'Assemblée nationale en quelques mois.

Je serai attentif à ce que cette ambition, qui constitue le sens de ma présidence, permette de préparer une Assemblée nationale nouvelle pour la prochaine législature. »



François de RUGY

Président de l'Assemblée nationale



DÉMARCHE

Le Président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, dans une volonté de rendre l'institution **plus démocratique, plus efficace et plus moderne** présente les « **Rendez-vous des réformes 2017-2022** », un processus de réformes profondes pour construire une nouvelle Assemblée nationale.

Initié lors du Bureau du 2 août 2017, le premier rendez-vous a été l'occasion d'arrêter le calendrier et la méthode du processus de réformes de l'Assemblée nationale, lesquelles devront prendre place sur l'ensemble de la législature.

La réunion du Bureau du 20 septembre a acté la composition et les feuilles de route des groupes de travail pour le premier semestre.

L'objectif de ce processus est double :

- **moderniser l'Assemblée nationale** en la rendant **plus transparente, plus efficace et plus ouverte** dans son fonctionnement ;
- **préparer la prochaine législature**, qui verra le **Parlement profondément remodelé** avec la réduction annoncée du nombre de parlementaires et la volonté de renforcer leurs moyens.

Ce processus s'inscrit dans une **triple temporalité** :

- celle du vote de la loi sur la confiance dans la vie publique ;
- celle du chantier institutionnel annoncé par le Président de la République lors de son discours devant le Parlement réuni en Congrès et dont le terme est fixé à l'été 2018 ;
- celle de la législature, car c'est uniquement sur le moyen terme que l'Assemblée nationale pourra être transformée en profondeur.



CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Le processus des réformes pour une nouvelle Assemblée nationale sera piloté et coordonné par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Pour le mener à bien, sept groupes de travail sont constitués sur les thématiques suivantes :



Chaque groupe de travail est composé de **dix députés** issus de chacun des groupes politiques à l'Assemblée nationale. De façon à assurer un parfait **pluralisme**, chaque groupe politique préside un groupe de travail, assisté d'un rapporteur de la majorité. Les membres des groupes de travail sont désignés pour une durée d'un an, renouvelable.



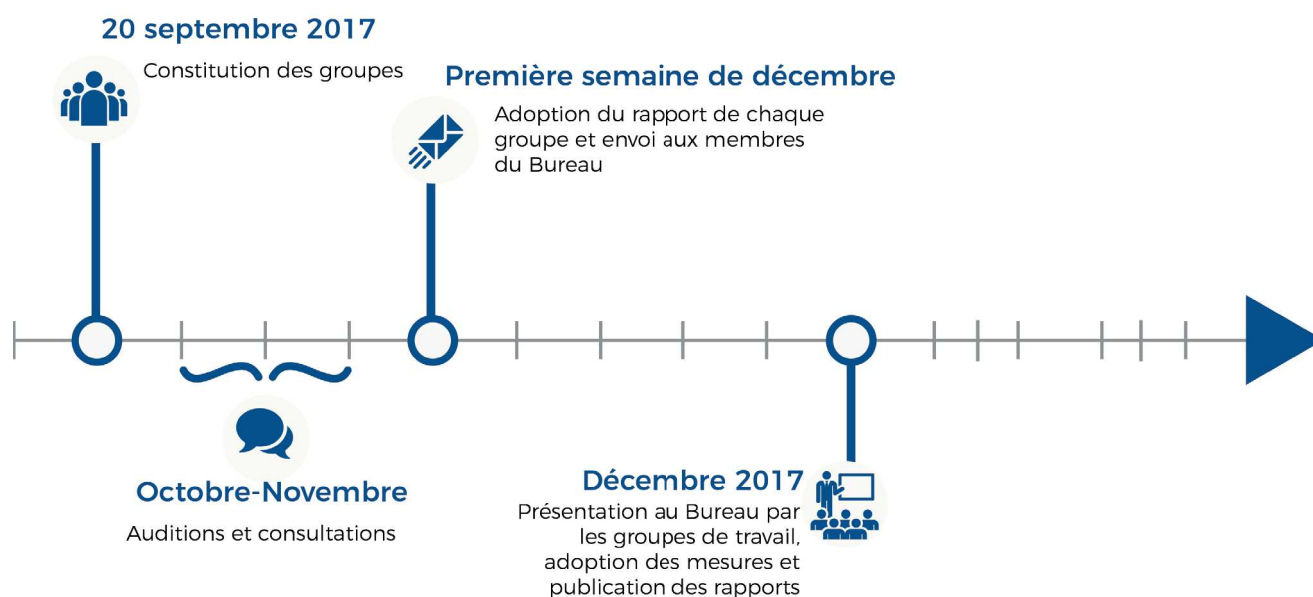
CALENDRIER

La conduite des réformes s'articulera autour de périodes de **six mois** :

- Au début de chaque période, chaque groupe de travail recevra une feuille de route du Bureau et définira son plan de travail pour les six mois à venir. Son objectif sera de fournir, à l'issue des six mois, des propositions soumises à la décision du Bureau ;
- À l'issue de chaque période de six mois, le Bureau arbitrera, sur la proposition du Président de l'Assemblée nationale, entre les mesures proposées et actera celles qu'il retient.

Au-delà, la réflexion des groupes de travail pourra se traduire par le **dépôt de propositions de loi ou d'amendements** aux projets de loi à venir, et notamment au projet de réforme constitutionnelle.

La première période est particulière car elle a vocation à préparer la réforme constitutionnelle. En conséquence, les premiers rapports des groupes de travail sont attendus pour décembre 2017. La première réunion des groupes de travail aura lieu la semaine du 25 septembre.



COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL



CADRAGE GÉNÉRAL

Le groupe de travail porte tant sur le statut juridique des députés (immunités juridictionnelles, protection contre le mandat impératif, limitation du cumul des mandats dans le temps et dans l'espace, déontologie...) que sur leur statut matériel (indemnité, retraite, montant du crédit collaborateur, prise en charge des frais...). Pourra également être envisagée la question du nombre des députés. Par ailleurs, la question des moyens de travail, tant matériels qu'humains, sera essentielle pour toute revalorisation du travail parlementaire.

FEUILLE DE ROUTE

Faut-il faire évoluer le statut constitutionnel des parlementaires ?

Dans la perspective de la révision constitutionnelle à venir, il s'agira d'évaluer la pertinence des dispositions constitutionnelles, au demeurant peu nombreuses, régissant aujourd'hui le statut des parlementaires et d'envisager les évolutions à y apporter. Les propositions ainsi formulées pourront alimenter la réflexion sur la révision constitutionnelle à venir.

RAPPEL DES PREMIÈRES MESURES ADOPTÉES

Décisions du Bureau du 2 août 2017 :

- Alignement des conditions de retraites des députés sur le droit commun
- Suppression des avantages de transport des membres honoraires du Parlement et de leur conjoint.
- Alignement de l'allocation de fin de mandat des députés sur le régime de droit commun de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).



COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidente



Virginie DUBY-MULLER
Les Républicains

Rapporteur



Yves BLEIN
La République En Marche

Membres



Clémentine AUTAIN
La France Insoumise



Stéphane BUCHOU
La République En Marche



Eric CIOTTI
Les Républicains



David HABIB
Nouvelle Gauche



Elodie JACQUIER-LAFORGE
Modem



Sébastien JUMEL
Gauche Démocrate et
Républicaine



Maurice LEROY
Les Constructifs



Brigitte LISO
La République En Marche



CADRAGE GÉNÉRAL

La question des conditions de travail à l'Assemblée nationale est amenée à connaître une actualité nouvelle, sous l'effet notamment de l'entrée en vigueur de la limitation du cumul des mandats et de la diminution éventuelle du nombre de députés. L'objectif du groupe de travail est de définir les modalités d'adaptation et d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnes qui œuvrent dans les murs de l'Assemblée nationale (parlementaires, collaborateurs et fonctionnaires parlementaires). La question spécifique du rôle et du statut des collaborateurs parlementaires sera particulièrement envisagée.

FEUILLE DE ROUTE

Comment progresser vers une meilleure reconnaissance du travail des collaborateurs parlementaires ?

Dans le prolongement des avancées effectuées sous la précédente législature (accord du 24 novembre 2016) et de l'adoption de la loi pour la confiance dans la vie publique, l'objectif sera, à la lumière des différentes expériences étrangères, de déterminer les vecteurs d'amélioration du statut juridique des collaborateurs des députés et, le cas échéant, des collaborateurs de groupe.

RAPPEL DES PREMIÈRES MESURES ADOPTÉES

Loi du 15 septembre 2017 :

- Fin des collaborateurs familiaux
- Création d'un motif spécifique de licenciement des collaborateurs



POUR UNE NOUVELLE
ASSEMBLÉE NATIONALE

Les rendez-vous
des réformes 2017-2022

LES CONDITIONS DE TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE STATUT DES COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président



Michel LARIVE
La France Insoumise

Rapporteure



Jacqueline MAQUET
La République En Marche

Membres



Olivier DUSSOPT
Nouvelle Gauche



Yannick FAVENNEC
Les Constructifs



Annie GENEVARD
Les Républicains



Gilles LURTON
Les Républicains



Jean-Paul MATTEI
Modem



Stéphane PEU
Gauche Démocrate
et Républicaine



Claire PITOLLAT
La République En Marche



Nicole TRISSE
La République En Marche



CADRAGE GÉNÉRAL

La procédure parlementaire et l'organisation de l'Assemblée nationale doivent être repensées pour une plus grande efficacité et rationalité. L'objectif du groupe de travail sera de déterminer comment mieux utiliser le temps parlementaire disponible, tant en amont du dépôt des textes, que pour leur examen ou en aval de ce dernier. Cette question est intimement liée à celle des droits de l'opposition, tant en matière législative que dans ses fonctions de contrôle et d'évaluation.

FEUILLE DE ROUTE

Comment rendre la procédure parlementaire plus efficace dans le cadre de la révision constitutionnelle ?

La première mission du groupe de travail sera essentielle puisqu'il s'agira d'étudier en quoi les règles constitutionnelles qui régissent l'organisation du Parlement et le fonctionnement de la procédure législative peuvent être améliorées. Il s'agira notamment de dresser le bilan de la réforme de 2008 et d'analyser comment les pouvoirs du Parlement peuvent être accrus, tout en se combinant à un impératif d'efficacité. Les propositions ainsi formulées pourront alimenter la réflexion sur la révision constitutionnelle à venir.



COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président



Jean-Luc WARSMANN
Les Constructifs

Rapporteur



Jean-Michel CLEMENT
La République En Marche

Membres



Damien ABAD
Les Républicains



Pieyre-Alexandre ANGLADE
La République En Marche



Delphine BATHO
Nouvelle Gauche



Marie-George BUFFET
Gauche Démocrate
et Républicaine



Eric COQUEREL
La France Insoumise



Marielle DE SARNEZ
Modem



Marc LE FUR
Les Républicains



Marie TAMARELLE-VERHAEGHE
La République En Marche



CADRAGE GÉNÉRAL

Les Parlements modernes se caractérisent autant par leur fonction législative que par les moyens de contrôle et d'évaluation dont ils disposent. Seront donc envisagés tant les moyens juridiques, qui sont nombreux (commissions d'enquête, questions orales ou écrites, auditions, contrôle des nominations...), que leur mise en œuvre pratique, ainsi que les moyens matériels (et notamment humains) permettant la conduite des procédures de contrôle et d'évaluation. Les comparaisons internationales seront particulièrement nécessaires pour dégager des pistes d'évolution.

FEUILLE DE ROUTE

Comment améliorer les moyens de contrôle et d'évaluation dans le cadre de la révision constitutionnelle ?

La plupart des moyens de contrôle du Parlement trouvent leur source dans la Constitution. Il s'agira donc d'évaluer leur mise en œuvre depuis la révision constitutionnelle de 2008 et de proposer les évolutions nécessaires.

Les propositions ainsi formulées pourront alimenter la réflexion sur la révision constitutionnelle à venir.



COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président



Jean-Noël BARROT

Modem

Rapporteur



Jean-François ELIAOU

La République En Marche

Membres



Aurore BERGE

La République En Marche



Paul CHRISTOPHE

Les Constructifs



François CORNUT-GENTILLE

Les Républicains



Jean-Paul DUFREGNE

Gauche Démocrate
et Républicaine



Sophie BEAUDOUIN HUBIERE

La République En Marche



Régis JUANICO

Nouvelle Gauche



François RUFFIN

La France Insoumise



Arnaud VIALA

Les Républicains



CADRAGE GÉNÉRAL

L'Assemblée nationale doit être, dans son fonctionnement, une institution exemplaire en matière de développement durable. L'objectif du groupe de travail sera de déterminer, thématique par thématique, les actions à conduire pour faire progresser l'Assemblée dans cette direction, dans un contexte marqué par la pluralité des acteurs concernés et par la nécessaire réactivité de la vie parlementaire. Il faudra également mettre en place la gouvernance adaptée à la conduite de cette politique interne.

FEUILLE DE ROUTE

Quel est le degré de conformité de l'Assemblée nationale aux principes du développement durable ?

La première étape consistera à dresser le bilan global de la conformité de l'Assemblée aux principes du développement durable. À ce titre, un audit environnemental pourra être réalisé. Il sera également possible de mener une consultation interne des différents acteurs de l'Assemblée nationale afin d'affiner les éléments de diagnostic.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidente



Coralie DUBOST
La République En Marche

Rapporteur



Bruno MILLIENNE
Modem

Membres



Julien AUBERT
Les Républicains



Marie-Noëlle BATTISTEL
Nouvelle Gauche



Guy BRICOUT
Les Constructifs



Fabienne COLBOC
La République En Marche



Valérie LACROUTE
Les Républicains



**Laurence
MAILLART-MEHAIGNERIE**
La République En Marche



Mathilde PANOT
La France Insoumise



Hubert WULFRANC
Gauche Démocrate
et Républicaine



CADRAGE GÉNÉRAL

La démocratie représentative se couple, dans un nombre croissant de pays, à des procédures de démocratie participative. Il s'agit alors de donner aux citoyens les moyens d'activer des procédures (par exemple, par le droit de pétition, le droit d'interpellation...) ou de contribuer aux travaux des assemblées parlementaires (par exemple par des mécanismes de consultation ou de jurys citoyens). Pour l'heure, l'Assemblée nationale est restée en retrait s'agissant de ces mécanismes, seules des initiatives ponctuelles ayant été prises. Or, les outils numériques permettent d'envisager le développement de telles procédures.

FEUILLE DE ROUTE

Quelles propositions constitutionnelles en matière de participation citoyenne ?

La première réflexion à mener est de déterminer si des adaptations de nature constitutionnelle doivent être envisagées afin de favoriser et de renforcer les possibilités d'intervention des citoyens dans la vie politique. Afin de mener à bien cette réflexion, les exemples étrangers devront être particulièrement pris en compte et une consultation publique sera organisée.

RAPPEL DES PREMIÈRES MESURES ADOPTÉES

- Tout citoyen pourra adresser ses contributions aux groupes de travail (décision du Bureau du 2 août 2017).
- Une grande consultation publique sera organisée en octobre et novembre sur l'association des citoyens aux procédures parlementaires (décision du Bureau du 20 septembre 2017).

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidente



Cécile UNTERMAIER
Nouvelle Gauche

Rapporteure



Paula FORTEZA
La République En Marche

Membres



Ugo BERNALICIS
La France Insoumise



Philippe BOLO
Modem



Moetaï BROTHERRSON
Gauche Démocrate
et Républicaine



Laure de la RAUDIERE
Les Constructifs



Nicolas DEMOULIN
La République En Marche



Florence GRANJUS
La République En Marche



Véronique LOUWAGIE
Les Républicains



Guillaume PELTIER
Les Républicains



CADRAGE GÉNÉRAL

Le travail de l'Assemblée nationale demeure mal connu des citoyens, alors qu'il est fondamental dans le bon fonctionnement de la démocratie. L'Assemblée nationale ne doit pas être coupée de la société civile mais elle doit, au contraire, en tant que maison du peuple, être accessible, que ce soit physiquement ou numériquement. Des lieux et des moments d'échanges et d'interactions entre députés et société civile doivent être ménagés et systématisés. Par ailleurs, l'Assemblée a un rôle moteur à jouer en matière d'éducation démocratique et de promotion de la recherche. La contribution des acteurs de la société civile sera essentielle à la réflexion de ce groupe de travail.

FEUILLE DE ROUTE

Comment valoriser le travail parlementaire des députés : quels indicateurs, quelles données et quelle mise en valeur ?

L'activité des parlementaires est scrutée par les médias et par les citoyens. Or, cette dernière demeure mal connue dans ses différents aspects car ses éléments constitutifs ne sont pas tous identifiés. L'objectif du groupe de travail sera donc d'identifier les différents aspects de l'activité parlementaire des députés, les moyens de la rendre plus visible (par la création et la publication de nouvelles données) et la façon dont l'Assemblée nationale pourrait valoriser ces données, notamment sur son site internet.

RAPPEL DES PREMIÈRES MESURES ADOPTÉES

- Création du compte officiel Instagram de l'Assemblée nationale
- Tweet de chaque QAG (Questions au Gouvernement)
- Périscope des séances publiques sur Twitter



POUR UNE NOUVELLE
ASSEMBLÉE NATIONALE

Les rendez-vous
des réformes 2017-2022

L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA SOCIÉTÉ ET SON RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidente



Elsa FAUCILLON
Gauche Démocrate
et Républicaine

Rapporteure



Delphine O
La République En Marche

Membres



Gérard CHERPION
Les Républicains



Bérangère COUILLARD
La République En Marche



**Marguerite
DEPREZ-AUDEBERT**
Modem



Jean-François MBAYE
La République En Marche



Frédérique MEUNIER
Les Républicains



Bertrand PANCHER
Les Constructifs



George PAU-LANGEVIN
Nouvelle Gauche



Bénédicte TAURINE
La France Insoumise



MISSION DES GROUPES ET CONDUITE DES RÉFORMES

Un processus de réforme ouvert et transparent

Les groupes de travail seront **libres d'organiser leurs travaux** comme ils le souhaitent, avec l'appui des services de l'Assemblée.

Dans un souci de **transparence** et d'**ouverture** du débat à la société, les auditions des groupes de travail seront publiques.

Les réunions seront retransmises en direct sur le site de l'Assemblée et ouvertes à la presse ainsi qu'aux députés non membres des groupes de travail qui souhaiteraient y assister. Elles seront également annoncées sur les réseaux sociaux Facebook (@AssembléeNationale) et Twitter (@AssembléeNat).

Le site internet dédié aux « Rendez-vous des réformes » permet de suivre l'avancée des travaux de chacun des groupes.

Un processus participatif

Non seulement public et transparent, le processus des réformes sera également ouvert aux contributions extérieures. Pour la première phase (septembre 2017-décembre 2017), deux grands outils seront déployés.

En premier lieu, un module permettra à toute personne (citoyens, associations, think tanks, collaborateurs, députés...) **d'adresser** directement **des contributions** aux groupes de travail. Ces contributions seront publiées sur la page internet du groupe de travail et ce dernier consacrera un point d'étape à leur analyse et une synthèse sera publiée. Les contributions pourront être adressées du 20 septembre au 10 novembre.

Par ailleurs, une **grande consultation publique sera organisée à l'automne** sur les modalités de **participation des citoyens à la fabrication de la loi**. Elle sera animée par le groupe de travail sur la Démocratie numérique et la participation citoyenne. Les meilleurs contributeurs pourront venir présenter leurs idées aux députés au cours d'ateliers des travail, qui se dérouleront à l'Assemblée nationale au mois de novembre.

Contacts presse :

- Pôle communication Présidence de l'Assemblée nationale –
presse.presidence@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 58 88
- Assemblée nationale - presse@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 64 41

